

**DÉPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)**

**COMMUNE D'AYGUATEBIA-TALAU**

10 Rue de la mairie  
66360 – AYGUATEBIA

Conseil municipal du **Vendredi 13 décembre 2024 à 17 H à la salle de réunion de la Mairie d'Ayguatébia-Talau**

**Présents :** Vicens Georges, Oliva Thierry, Petit Edwige, Torras Sylvie, Goze Christian, Minda Pierre  
**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Torras Sylvie

**1. VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2024**

**2. DELIBERATION POUR ADOPTER LE PLAN SOCIAL COMPLEMENTAIRE**

L'accord du 11 juillet 2023 oblige les collectivités à participer financièrement à la prévoyance (Garantie maintien de salaire) de leurs agents et oblige les agents à avoir un contrat prévoyance à compter **du 1<sup>er</sup> janvier 2025**.

lors du CM de novembre nous avons décidé

d'adopter la formule labellisation et de fixer la participation de la commune à 14 €

Le Comité paritaire du centre de gestion a validé notre proposition , nous pouvons donc prendre la délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

**3. DELIBERATION POUR ADOPTER LE RPQS EAU POTABLE**

Le rapport sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable doit être présenté au Conseil Municipal et approuvé dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice précédent, pour être ensuite transmis à l'Observatoire National des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après avoir pris connaissance des documents préparés par la secrétaire, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** le RPQS eau potable 2024

**4. DELIBERATION POUR AJOUTER 2 PARCELLES AU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE QUI AVAIENT ETE OUBLIEES DANS L'ANCIEN PLAN**

Il s'agit de 2 parcelles B 1340 et B 1367 qui ont toujours été gérées par l'ONF et qui font partie des limites connues mais qui étaient manquantes dans l'arrêté préfectoral d'application du Régime Forestier. La surface cadastrale totale de la forêt passera à 332,79 ha

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération pour approuver la nouvelle surface cadastrale

**Approuvé à l'unanimité**

**5. DELIBERATION POUR ADOPTER LE NOUVEAU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE**

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale d'Ayguatebia-Talau établi par l'ONF, pour la période 2025-2044.

Le projet comprend un ensemble d'analyse sur la forêt et son environnement :

-La définition des objectifs assignés à cette forêt

-Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme

Après avoir pris connaissance des documents , le Conseil municipal décide de reporter le vote au prochain Conseil municipal car il manque des précisions sur les points suivants :

-pourquoi un bilan prévisionnel négatif ?

-précisions sur la nature des différents travaux prévus

-les différences entre le plan précédent et ce nouveau plan à expliquer

## **6. CONVENTIONS AVEC LES ELEVEURS UTILISANT LA FORET COMMUNALE**

Pour avancer sur le sujet, Mr Christian Goze va se renseigner pour le prochain Conseil municipal auprès des éleveurs présents sur la commune afin de connaître le nombre de bêtes pâturant cette année 2024.

## **7. REDEVANCES PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DES RESEAUX D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2025**

L'AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée a créé de nouvelles redevances sur la consommation d'Eau Potable et sur les systèmes d'assainissement collectif.

Ces redevances viennent se substituer aux anciennes redevances ( pollution domestique et modernisation des réseaux)

Nous devons donc prendre des délibérations pour faire apparaître ces nouvelles redevances sur les prochaines factures d'eau 2025 selon les termes suivants :

Supplément de prix pour la performance des réseaux d'eau potable 0,01 € HT par m3 d'eau potable

Supplément de prix pour la performance des systèmes d'assainissement collectif 0,009 ou 0,01 € HT par m3 d'eau distribuée

**Approuvé à l'unanimité**

## **8. DIVERS**

- **DELIBERATION POUR ADOPTER UNE DM POUR FINANCER LES TRAVAUX DE VOIRIE**

Afin de pouvoir payer la dernière facture de voirie d'ici la fin de l'année, nous avons besoin d'adopter une DM

Désignation	Imputation	Budget avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Amélioration énergétique des bâtiments	OP 52	129 488	4 000		125 488
Voirie communale	OP 13	80 000		4 000	84 000

**Approuvé à l'unanimité**

- **INFORMATION CONCERNANT LE RECRUTEMENT DU NOUVEL EMPLOYE COMMUNAL**

Le Conseil municipal prend acte de la nomination de Mr Daniel Got à la suite du départ de Frédéric Simonet. Il prendra ses fonctions le 8 janvier 2025.

- **PROGRAMME TRAVAUX POUR 2025 pour le Sydeel**

-remplacement des 2 lampadaires du terrain de boules

- nouveaux lampadaires à mettre en place dans la zone de loisirs rénovée

- **INFO SUR LA REVISION DU PROGRAMME DE L'AMENAGEMENT DES FORÊTS DANS LE DOMANIAL**

Nous sommes consultés pour présenter à l'ONF nos besoins et remarques concernant l'élaboration du nouveau plan d'aménagement de la forêt domaniale de Coume de Lègue Mr Thierry Oliva se charge d'étudier le dossier pour le prochain CM.

- **FORMATION URBANISME**

Une formation urbanisme pour les élus des Garrotxes aura lieu en février

- **RENOVATION SALLE DES MARIAGES**

Elle est presque terminée et pourra être à nouveau utilisée. Il manque à arranger le dessus de porte et à installer un nouveau meuble pour la bibliothèque et les archives de l'ACCA et de l'association pastorale.

- **BRANCHEMENTS DES DESCENTES DE GOUTTIERES SUR LE PLUVIAL DANS LA RUE DE L'EGLISE**

La portion de la rue de l'église du croisement avec le carrer del Flandis jusqu'au Molinas ne voit pas le soleil durant tout l'hiver. Ainsi l'eau de ruissellement des toits se déverse dans la rue et gèle rendant cette voie glissante et dangereuse. Mr le Maire a commandé une étude à notre maître d'oeuvre dirigeant les travaux sur les réseaux d'eau pour faire installer des récepteurs pour collecter les descentes de gouttières sur la conduite souterraine du canal.